



**TARIFS**

**des services**

**PUBLICS COMMUNAUX**

**2024-2025**



Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**1) RESTAURATION SCOLAIRE, ACTIVITES PERI & EXTRA SCOLAIRE :**

Les tarifs sont modulés en fonction des revenus et du quotient familial

Les tarifs sont applicables dès adoption pour les réservations concernant des prestations délivrées à compter du 1er septembre 2024.

**A) Restauration collective :**

GRILLE TARIFAIRE			
RESTAURATION COLLECTIVE		2024-2025 Du 01/09/2024 au 31/08/2025	
TRANCHES QF		Tarifs repas par enfant	
<b>HORS COMMUNE</b>		<b>5,60 €</b>	
<b>COMMUNE</b>	1	0 à 350 €	2,25 €
	2	351 € à 550 €	2,30 €
	3	551 € à 780 €	2,36 €
	4	781 € à 1000 €	2,42 €
	5	1001 € à 1 120 €	2,47 €
	6	1 121 € à 1 220 €	2,65 €
	7	1 221 € à 1 340 €	2,82 €
	8	1 341 € à 1 450 €	2,99 €
	9	1 451 € à 1 560 €	3,16 €
	10	1 561 € à 1 670 €	3,33 €
	11	1 671 € à 1 780 €	3,61 €
	12	+ de 1 780 €	3,89 €
<b>IMPRÉVU</b> Présence non réservée		Tarif x 2	
<b>Enseignants (hors encadrement) et commensaux</b>		9,10 €	

Pour information, le coût réel d'un repas est de : 10,56 €

- Le **tarif Commune** s'applique aux élèves résidant à PAMIERS ainsi qu'aux élèves résidant à l'extérieur mais admis en ULIS et en UP2A à PAMIERS (écoles élémentaires de Lestang, des Canonges et de Cazalé).
- Le **tarif Hors Commune** s'applique aux élèves résidant hors PAMIERS, aux fratries des élèves de ULIS accueillies à PAMIERS, et aux Auxiliaires de Vie Scolaire et Emplois de Vie Scolaire hors convention employeur/commune évoquée au paragraphe suivant.
- La **gratuité** des repas est accordée aux Auxiliaires de Vie Scolaire, personnels gérés par l'Éducation Nationale accompagnant les élèves à la cantine, lorsqu'une convention de mise à disposition hors du temps scolaire prévoit expressément une intervention sur le temps de cantine (convention proposée par leur employeur). Les stagiaires intervenant auprès des enfants pendant le temps de restauration (11h30 /14h30 environ) à la demande de l'Accueil de Loisirs municipal bénéficient de la gratuité.
- Le **tarif enseignant normal** s'applique aux enseignants prenant leur repas à la cantine sur site dans la mesure où ils n'encadrent pas les enfants.
- **Les tarifs repas imprévu** (ville et extérieur) pour les enfants admis à la cantine sans réservation sont doublés (tarif applicable x2)

**B) Périscolaire (ALAE) :**

PERISCOLAIRE (ALAE)		2024-2025	
		Du 01/09/2024 au 31/08/2025	
TRANCHES QF		Tarifs forfaitaires à la journée par enfant	
Hors commune		1,00 €	
C O M M U N E	1	0 à 350 €	0,27 €
	2	351 € à 550 €	0,28 €
	3	551 € à 780 €	0,30 €
	4	781 € à 1000 €	0,31 €
	5	1001 € à 1 120 €	0,32 €
	6	1 121 € à 1 220 €	0,35 €
	7	1 221 € à 1 340 €	0,39 €
	8	1 341 € à 1 450 €	0,42 €
	9	1 451 € à 1 560 €	0,45 €
	10	1 561 € à 1 670 €	0,49 €
	11	1 671 € à 1 780 €	0,53 €
	12	+ de 1 780 €	0,58 €
IMPREVU		1,00 €	

**C) Extrascolaire (ALSH 3-11 ans) :**

ALSH 3-11 ans		2024-2025		
		Mercredi & vacances scolaires		
Tranches QF		Tarifs à la journée par enfant	Tarifs à la 1/2 journée avec repas par enfant	
Résidents hors commune travaillant sur la commune		25,50 €	15,30 €	
C O M M U N E	1	0 à 350 €	5,27 €	3,76 €
	2	351 € à 550 €	5,84 €	4,08 €
	3	551 € à 780 €	6,40 €	4,38 €
	4	781 € à 1000 €	6,97 €	4,70 €
	5	1001 € à 1 120 €	7,54 €	5,01 €
	6	1 121 € à 1 220 €	8,67 €	5,66 €
	7	1 221 € à 1 340 €	9,81 €	6,31 €
	8	1 341 € à 1 450 €	10,94 €	6,97 €
	9	1 451 € à 1 560 €	12,08 €	7,62 €
	10	1 561 € à 1 670 €	13,21 €	8,28 €
	11	1 671 € à 1 780 €	14,92 €	9,26 €
	12	+ de 1 780 €	16,62 €	10,26 €

D) Séjours

SERVICE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION			
SÉJOURS			
		GRILLE TARIFAIRE - 2024-2025	
		Séjours organisés sur les périodes de vacances scolaires	
TRANCHES QF		Tarifs à la journée par enfant ou jeune (repas compris)	
Hors commune		72,00 €	
C O M M U N E	1	0 à 350 €	13,60 €
	2	351 € à 550 €	17,00 €
	3	551 € à 780 €	20,40 €
	4	781 € à 1000 €	23,80 €
	5	1001 € à 1 120 €	27,20 €
	6	1 121 € à 1 220 €	30,70 €
	7	1 221 € à 1 340 €	34,10 €
	8	1 341 € à 1 450 €	37,50 €
	9	1 451 € à 1 560 €	40,90 €
	10	1 561 € à 1 670 €	44,30 €
	11	1 671 € à 1 780 €	47,70 €
	12	+ de 1 780 €	54,50 €

E) Accueil Adolescent (12-17 ans)

SERVICE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION			
ACCUEIL ADOLESCENT 12-17 ANS			
		GRILLE TARIFAIRE - 2024-2025	
		Sorties, activités payantes et journées avec repas	
TRANCHES QF		Tarifs à la journée par jeune (repas compris)	Tarifs à la 1/2 journée par jeune (repas compris)
Hors commune		25,50 €	15,30 €
C O M M U N E	1	0 à 350 €	3,93 €
	2	351 € à 550 €	4,50 €
	3	551 € à 780 €	5,06 €
	4	781 € à 1000 €	5,63 €
	5	1001 € à 1 120 €	6,20 €
	6	1 121 € à 1 220 €	7,33 €
	7	1 221 € à 1 340 €	8,47 €
	8	1 341 € à 1 450 €	9,60 €
	9	1 451 € à 1 560 €	10,74 €
	10	1 561 € à 1 670 €	12,44 €
	11	1 671 € à 1 780 €	14,15 €
	12	+ de 1 780 €	15,85 €
Adhésion annuelle		12,50 €	

- Les tarifs s'appliquent pour les journées ou les 1/2 journées avec repas et toutes les sorties ou activités payantes organisées pendant les vacances et les autres jours en période scolaire (vendredi, samedi).

- L'adhésion annuelle est obligatoire pour participer aux activités proposées durant l'année scolaire, elle est facturée dès la première réservation.

Les tarifs ne s'appliquent pas sur les journées sans repas hors activités ainsi que sur les actions "CHANTIERS EDUCATIFS" & "ANIMATEURS JUNIORS".

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**2) PARC NAUTIQUE NEPTUNIA**

Catégorie	"Entrées individuelles et abonnements"	Tarifs		
		Pamiers	Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	Hors Communauté de Communes
<b>Abonnements</b>				
<p><u>Pour tous les abonnements</u> : la carte est nominative, elle est valable 2 ans à partir de la date d'achat. Au-delà de 2 ans le solde est récupérable, uniquement dans le cas d'un rachat par l'utilisateur du même type d'abonnement.</p> <p><u>Abonnements horaires</u> : Un seul passage par jour autorisé. La carte doit être impérativement badgée à la sortie sur la borne prévue à cet effet. La carte doit être impérativement badgée à la sortie sur la borne prévue à cet effet. En cas de non badgeage en sortie un débit automatique de 2h sera appliqué</p> <p><u>Abonnement semestriel</u> : Un seul passage par jour autorisé</p>				
<b>Adultes</b> (plus de 18 ans)	Entrée individuelle	<b>3,80 €</b>	<b>5,10 €</b>	<b>6,30 €</b>
	Abonnement 10 entrées	<b>32,00 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>54,00 €</b>
	Abonnement horaire 10h	<b>27,00 €</b>	<b>40,00 €</b>	<b>45,00 €</b>
	Abonnement horaire 20h	<b>43,00 €</b>	<b>68,00 €</b>	<b>78,00 €</b>
	Abonnement semestriel	<b>107,00 €</b>	<b>138,00 €</b>	<b>181,00 €</b>
<b>Enfants</b> (moins de 18 ans)	Entrée individuelle	<b>2,70 €</b>	<b>4,10 €</b>	<b>4,50 €</b>
	Abonnement 10 entrées	<b>21,00 €</b>	<b>34,00 €</b>	<b>39,00 €</b>
	Enfants moins de 3 ans	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Gratuité été (Enfant de moins de 18 ans habitant Pamiers)	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Etudiants</b> <b>Demandeur d'emploi</b> <b>Personne à mobilité réduite</b> (sur justificatif)	Entrée individuelle	<b>2,60 €</b>	<b>2,80 €</b>	<b>3,00 €</b>
	Abonnement 10 entrées	<b>20,00 €</b>	<b>26,00 €</b>	<b>27,00 €</b>
<u>Justificatifs obligatoires acceptés pour obtenir les tarifs adaptés :</u>				
Abonnements	Pièce d'identité en cours de validité ou livret de famille + justificatif de domicile datant de moins de 3 mois			
Entrées individuelles	Justificatif de domicile en cours de validité datant de moins de 3 mois (ou chéquier)			
Etudiants	Carte étudiant de l'année en cours avec photo			
Demandeur d'emploi	Justificatif de demandeur d'emploi			
Personne à mobilité réduite :	Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec mention "Invalidité" ou "Priorité pour personne handicapée".			
<b>Groupements associatifs et divers :</b>				
<p>Applicable pour un groupe à partir de 10 personnes minimum</p> <p>Pour bénéficier de ces tarifs l'organisme devra adresser une demande de réservation écrite au service sports de la ville de Pamiers ou au parc nautique Neptunia</p> <p>Applicable dans le cadre d'activités en centre de loisirs ou de groupements divers sur présentation d'un justificatif de l'organisme</p>				
<b>Entrée adulte</b>	Unité	<b>2,90 €</b>	<b>4,00 €</b>	<b>4,50 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

<b>Comité d'entreprise</b>					
Les tarifs sont appliqués en fonction de l'adresse du siège social de l'entreprise (justificatif à fournir)					
Achat des cartes uniquement par le comité d'entreprise					
Adulte (plus de 18 ans)	Abonnement 10 entrées		30,00 €	41,00 €	45,00 €
	Abonnement horaire 10h		24,00 €	36,00 €	40,00 €
	Abonnement horaire 20h		38,00 €	59,00 €	68,00 €
Enfant (moins de 18 ans)	Abonnement 10 entrées		19,00 €	30,00 €	35,00 €
Catégorie	"Cours et animations"		Tarifs		
			Pamiers	Hors commune	
Bébé nageur	Abonnement 10 séances	Cours collectif pour les enfants de 6 mois jusqu'à 4 ans 1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires	81,00 €	102,00 €	
	A la séance	Hors vacances scolaire	11,00 €	14,00 €	
Jardin aquatique	Abonnement trimestriel	Cours collectif pour les enfants de 4 à 6 ans 1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires	93,00 €	112,00 €	
Cours de natation	Abonnement trimestriel	Cours collectif 1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires	107,00 €	133,00 €	
		Cour particulier 20 minutes	18,00 €	30,00 €	
	10 séances	Cours collectif pour les enfants de 6 à 14 ans Uniquement pendant les périodes de vacances scolaires	88,00 €	112,00 €	
Aquagym Aquabike Aquatraining	Abonnement annuel	1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires	214,00 €	265,00 €	
	Abonnement trimestriel	1 séance hebdomadaire hors vacances scolaires	78,00 €	100,00 €	
	A la séance		11,00 €	20,00 €	
<b>Groupements et associations</b> Une demande de réservation écrite est obligatoire <b>Aquagym / Aquabike / Cours de natation</b>		La séance par usager	7,00 €	11,00 €	

<b>Etablissement Scolaires Secondaires et élémentaires Hors Communauté de Communes.</b>		
Les tarifs sont applicables uniquement dans le cadre de séances organisées pour les scolaires (maternelles, élémentaires et secondaires). Demande de réservation écrite obligatoire à effectuer auprès du service des sports de la ville de Pamiers ou du parc nautique Neptunia.		
<b>Le passage</b>	Pour les classes jusqu'à 15 élèves (tarif par élève)	4,00 €
<b>Le forfait classe</b>	Pour les classes de 16 à 30 élèves	76,00 €
<b>Le passage supplémentaire</b>	A partir du 31ème élève (tarif par élève)	4,00 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

Catégorie	Quantité	Tarifs
<b>Badge d'entrée (la carte) - première délivrance ou renouvellement</b>	Unité	<b>5,50 €</b>
<b>Bonnet de bain</b>	Unité	<b>2,30 €</b>
<b>Passage brevet de natation</b>	Unité	<b>2,80 €</b>
<b>Remplacement badge d'entrée - (En cas de perte, vol, ou détérioration)</b>	Unité	<b>6,00 €</b>
<b>Forfait intervention éducateur (pour l'enseignement)</b>	Par intervention (maximum 1 heure)	<b>41,00 €</b>
<b>Location ligne d'eau bassin de 25m - (Groupements associatifs uniquement)</b>	Heure (Toute heure entamée est due)	<b>18,00 €</b>
<b>Location ligne d'eau bassin de 50m - (Groupements associatifs uniquement)</b>	Heure (Toute heure entamée est due)	<b>34,00 €</b>
<b>Location de matériel (Entrée piscine non comprise) Aquabike, Vélo elliptique, Tapis de course</b>	les 30 minutes de location (Toute demie heure entamée est due)	<b>3,00 €</b>

<b>Organisation d'évènements, soirées et animations à la Piscine.</b>
<b>Au regard des couts réels de ces manifestations, le tarif des entrées sera fixé par décision du maire à chaque manifestation.</b>
<b>Le tarif minimum est fixé à 10 € et le tarif maximum ne pourra exéder 40 €</b>
<b>Les abonnés à la piscine pourront bénéficier d'une remise, adoptée par décision du maire, de 20% à 40% sur le montant fixé.</b>

Catégorie	Quantité	Tarifs
<b>Location court de tennis</b>	Forfait 1h	<b>8,00 €</b>
	forfait 5h	<b>33,00 €</b>
	forfait 10h	<b>57,00 €</b>

<b>Cas de Gratuité</b>
<b>Enfants de moins de 3 ans résidant à Pamiers</b>
<b>Enfant de moins de 18 ans habitant Pamiers en juillet et aout de 14h00 à 18h00</b>
<b>Accompagnant d'une personne à mobilité réduite</b> (Accordée uniquement dans le cadre d'une personne à mobilité réduite titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec mention "Invalidité" et mention supplémentaire "Besoin d'accompagnement")
<b>Ecoles Élémentaires du territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées</b> (hors mise à disposition de maitre nageur)
<b>Policiers municipaux, ASVP, Militaires, Gendarmes, Police nationale &amp; Pompiers</b> Applicable uniquement dans le cadre des entrainements de service. Pour bénéficier de la gratuité sur l'ensemble des installations sportives de la ville les organisme extérieurs devront signer une convention avec la commune afin de définir les modalités de cette mise à disposition gratuite. Pour les Pompiers la gratuité est valable dans le cadre de la convention de formation établie et en cours de validité avec le SDIS09 et le CSP de Pamiers.
<b>Des tickets pourront être offert dans le cadre de la promotion de la piscine</b>

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

### 3) PISTE DE BMX LA CHÂTAIGNERAIE

Location de la piste de BMX à toute association sauf convention d'occupation spécifique.

Location	La demi-journée (9h-12h ou 14h-17h)	170,00 €
Location	La journée (9h-17h)	284,00 €
Location (par heure)	Écoles	34,00 €

Limitation du nombre de pilotes sur la piste à 20, Assurance obligatoire, Equipement de sécurité obligatoire.

### 4) SALLE MULTISPORTS DE BALUSSOU

Mise à disposition gratuite pour les associations appaméennes disposant d'une convention d'occupation spécifique

Location aux associations extérieures pratiquant les disciplines sportives : Gymnastique, tir, haltérophilie et mur d'escalade pour les clubs extérieurs	La demi-journée (9h-12h ou 14h-17h)	170,00 €
	La journée (9h-17h)	284,00 €
Location d'une des quatres salles (par heure)	Écoles	34,00 €

Encadrement par personnel spécialisé obligatoire.

### 5) INSTALLATIONS SPORTIVES

	unités	Stades (Chataigneraie et Magnanounet) Prix par terrain	Stade Balussou Prix par terrain	Piste d'athlétisme connectée
<i>Mise à disposition gratuite pour les associations appaméennes et associations partenaires disposant d'une convention d'occupation spécifique</i>				
Associations extérieures location du lundi au vendredi	Jour	113,00 €	163,00 €	102,00 €
Associations extérieures location du samedi au dimanche	Jour	170,00 €	219,00 €	153,00 €
Privés et professionnels location du lundi au vendredi	Jour	340,00 €	388,00 €	306,00 €
Privés et professionnels location du samedi au dimanche	Jour	453,00 €	500,00 €	408,00 €
Collèges/lycées de Pamiers, écoles privées, écoles publiques hors Pamiers	Heure	11,00 €	17,00 €	11,00 €

	Unités	Salles sportives	Gymnases	
<i>Mise à disposition gratuite pour les associations appaméennes et associations partenaires disposant d'une convention d'occupation spécifique</i>				
Associations extérieures location du lundi au vendredi	Jour	283,00 €	318,00 €	
Associations extérieures location du samedi au dimanche	Jour	340,00 €	374,00 €	
Privés et professionnels location du lundi au vendredi	Jour	340,00 €	374,00 €	
Privés et professionnels location du samedi au dimanche	Jour	453,00 €	488,00 €	
Collèges/lycées de Pamiers, écoles privées, écoles publiques hors Pamiers	Heure	17,00 €	17,00 €	

	Unités	Clubs house Fermeture à 23h	Espace réception Balussou	Salles de réunion
<i>Mise à disposition gratuite pour les associations appaméennes et associations partenaires disposant d'une convention d'occupation spécifique</i>				
Associations extérieures location du lundi au vendredi	Jour	113,00 €	113,00 €	68,00 €
Associations extérieures location du samedi au dimanche	Jour	170,00 €	170,00 €	124,00 €
Privés et professionnels location du lundi au vendredi	Jour	170,00 €	170,00 €	124,00 €
Privés et professionnels location du samedi au dimanche	Jour	283,00 €	283,00 €	238,00 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**6) SALLES MUNICIPALES**

**a) Salle du jeu de Mail**

<b>Location aux associations appaméennes :</b>	
Mise à disposition de la salle pour des actions de promotion du territoire de Pamiers	0,00 €
Salle Vide (jauge jusqu'à 700 personnes) - prix pour la journée	570,00 €
Configuration Gradin (300pl) - prix pour la journée	340,00 €
Jour supplémentaire (montage, démontage)	60,00 €

<b>Location aux autres structures :</b>	
Salle Vide (jauge jusqu'à 700 personnes) - prix pour la journée	855,00 €
Configuration Gradin (300pl) - prix pour la journée	510,00 €
Jour supplémentaire (montage, démontage)	90,00 €
<b>Caution : 1500 €</b>	

**b) Salle des Capelles, Salle Espalioux, Salle Aglaë Moyne :**

<b>DEMANDEUR :</b>	<b>Unité</b>	<b>OCCUPATION</b>
Association appaméenne	Jours	0,00 €
Autres associations	Jours	225,00 €
	Week-end	337,00 €
Association reconnue d'utilité publique et œuvres de charité	Jours	0,00 €
Institution publique, parti politique, syndicat de travailleurs	Jours	0,00 €
Professionnel (entreprise, société...)	Jours	225,00 €
	Week-end	337,00 €
<b>Caution : 550 €</b>		

**c) Salles de quartiers**

Salles du Foulon « B, C, D », « Foul'Titude » et salle éphémère Gloriette\*

<b>DEMANDEUR :</b>	<b>Unité</b>	<b>OCCUPATION</b>
Association appaméenne et associations partenaires disposant d'une convention d'occupation spécifique	Jours	0,00 €
Association reconnue d'utilité publique et œuvres de charité	Jours	0,00 €
Institution publique, parti politique, syndicat de travailleurs	Jours	0,00 €
Autres associations	Jours	204,00 €
<b>Caution : 350 €</b>		

\* Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la Gloriette, l'OPH09 met à disposition de la ville un local « éphémère » afin de conduire les actions « d'accompagnement des habitants au changement » telles que définies dans la convention NPNRU et la convention d'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

**d) Salle MJC**

<b>DEMANDEUR :</b>	<b>Unité</b>	<b>OCCUPATION</b>
Association appaméenne (hors MJC)	Jours	123,00 €
Association reconnue d'utilité publique ou œuvres de charité	Jours	123,00 €
Autres associations	Jours	255,00 €
	Week-end	510,00 €
Professionnel (entreprise, société...)	Jours	357,00 €
	Week-end	714,00 €
<b>Caution : 550 €</b>		

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**e) Maison des Associations**

<i>Location de salles en fonction du demandeur</i>	<i>Local</i>	<i>Unité</i>	<i>Location de Salle</i>
<b>Associations appaméennes ou associations reconnues d'utilité publique ou œuvres de charité et CCPAP</b>	Salle 1,2,3,7		0,00 €
<b>Autres associations</b>	Salle 1 et 2	heure	15,00 €
		Jour	81,00 €
	Salle 3 et 7	heure	12,00 €
		Jour	68,00 €
<b>Professionnels et organisme de formation</b>	Salle 1 et 2	heure	18,00 €
		Jour	90,00 €
	Salle 3 et 7	heure	15,00 €
		Jour	79,00 €
<b>Caution : 350 €</b>			

**Tarif des copies de la Maison des associations**

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Copie	noir et blanc	0,20 €
	couleur	0,60 €

**f) Salle Fernan**

<i>DEMANDEUR</i>	<i>Unité</i>	<i>OCCUPATION du lundi au jeudi</i>	<i>OCCUPATION week-end</i>
Ecoles Primaires de Pamiers et CCPAP	jours	0,00 €	0,00 €
Collèges et Lycées	jours	306,00 €	439,00 €
Association appaméenne	jours/WE	306,00 €	439,00 €
Autres associations	jours/WE	510,00 €	990,00 €
Institution publique, parti politique, syndicat de travailleurs	jours/WE	510,00 €	786,00 €
Particulier appaméen	jours/WE	582,00 €	837,00 €
Autres particuliers	jours/WE	806,00 €	1 224,00 €
Professionnels ( <i>entreprise, société...</i> ) appaméen	jours/WE	633,00 €	990,00 €
Autres Professionnels ( <i>entreprise, société...</i> )	jours/WE	954,00 €	1 581,00 €
<b>Caution : 1 000 €</b>			

**g) Salle « Le Club »**

<i>DEMANDEUR</i>	<i>Unité</i>	<i>OCCUPATION par jours du lundi au jeudi</i>	<i>OCCUPATION week-end</i>
Ecoles Primaires de Pamiers et CCPAP	jours	0,00 €	0,00 €
Collèges et Lycées	jours	204,00 €	276,00 €
Association appaméenne	jours/WE	204,00 €	276,00 €
Autres associations	jours/WE	388,00 €	561,00 €
Institution publique, parti politique, syndicat de travailleurs	jours/WE	357,00 €	582,00 €
Particulier appaméen	jours/WE	337,00 €	449,00 €
Autres particuliers	jours/WE	541,00 €	786,00 €
Professionnels ( <i>entreprise, société...</i> ) appaméen	jours/WE	408,00 €	674,00 €
Autres Professionnels ( <i>entreprise, société...</i> )	jours/WE	633,00 €	1 020,00 €
<b>Caution : 550 €</b>			

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**h) Salle Trémège**

<i>DEMANDEUR</i>	<i>OCCUPATION week-end</i>	<i>OCCUPATION par jours du lundi au jeudi</i>	<i>OCCUPATION week-end</i>
Associations appaméennes	jours/WE	0,00 €	0,00 €
Autres associations	jours/WE	225,00 €	388,00 €
Association reconnue d'utilité publique et œuvres de charité	jours/WE	0,00 €	0,00 €
Institution publique, parti politique, syndicat de travailleurs	jours/WE	123,00 €	204,00 €
Particulier appaméen	jours/WE	164,00 €	276,00 €
Particulier non appaméen	jours/WE	225,00 €	388,00 €
Professionnel (entreprise, société...)	jours/WE	266,00 €	408,00 €
Caution : 550 €			

Dans le cadre de la location et de la mise à disposition des salles, le preneur devra présenter avant le mise à disposition de la salle un justificatif d'assurance et, si nécessaire, d'engagement concernant la prestation liée à la sécurité de l'évènement organisé ( SSIAP, CQP APS, etc....).

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

## 7) SERVICES TECHNIQUES

### a) Tarif raccordement au réseau d'eaux pluviales

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme actuel impose le raccordement obligatoire au réseau d'eau pluviale lorsque celui-ci est présent.

La réalisation d'un regard de branchement pour les parcelles qui ne seraient pas raccordées sera prise en charge par le demandeur. Ces frais seront calculés au coût réel, les travaux étant réalisés par la Commune en régie ou au travers du marché de voirie en cours avec les prestataires extérieurs. Le coût du raccordement sera plafonné à 1 600 € maximum.

### b) Adaptation du domaine public

La Commune de Pamiers est régulièrement sollicitée par des riverains afin de pouvoir bénéficier d'une adaptation du domaine public pour la création ou la modification d'un accès. La principale demande est la création de passage bateau mais peut également concerner d'autres aménagements.

La Commune effectue ces travaux avec le marché de voirie en cours avec les prestataires extérieurs ou en régie et établit une facturation au coût réel des travaux. Le montant est calculé sur la base des prix aux conditions économiques en vigueur ou sur le prix des fournitures et main d'oeuvre horaire des agents communaux. Les charges de gestion sont fixées à 10% du montant des travaux.

## 8) ENLEVEMENT & AUTRES PRESTATIONS

### a) Enseignes

Dépose d'office d'enseignes vétustes ou illégales par les services municipaux, 30 jours après mise en demeure.	625 € par local
---	-----------------

### b) Déchets

Nature de l'intervention	Nature de la prise en Charge	Tarif
Enlèvement des ordures ménagères, objets encombrants, affichage sauvage, résidus d'affichage, graffitis	Forfait de prise en charge et première demi-heure par agent	70,00 €
	Par tranche de 30 minutes de nettoyage et par agent	35,00 €

### c) Autres interventions

Facturation temp agent :		
Catégorie C	Montant horaire	21 €
Catégorie B	Montant horaire	31 €
Catégorie A	Montant horaire	42 €
Véhicule léger (moins de 3,5T)	Montant horaire / véhicule	10 €
Autres véhicules et engins	Montant horaire / véhicule	21 €
Matériel d'intervention	Montant horaire / matériel	10 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**9) CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE PAMIERS  
TARIFS 2024-2025**

		PAMIERS						CCPAP						HORS CCPAP	
		0	551	1001	1221	1451	1671	0	551	1001	1221	1451	1671		
		QF ≥	550	1000	1220	1450	1670	550	1000	1220	1450	1670			
MUSIQUE	Enfants (- de 18 ans)	Jardin (3-4 ans)/ Eveil (4-5 ans)	56 €	88 €	120 €	146 €	170 €	200 €	100 €	128 €	156 €	184 €	213 €	241 €	281 €
		Initiation	95 €	173 €	218 €	260 €	302 €	344 €	140 €	201 €	251 €	301 €	351 €	393 €	419 €
		Cycles 1&2	107 €	195 €	237 €	281 €	323 €	365 €	160 €	260 €	320 €	360 €	400 €	430 €	444 €
		Cycle 3	117 €	214 €	260 €	309 €	355 €	401 €	168 €	273 €	336 €	378 €	420 €	451 €	465 €
		Parcours collectif	67 €	97 €	126 €	155 €	184 €	214 €	107 €	139 €	171 €	203 €	235 €	268 €	294 €
	Adultes	Parcours instrumental	421 €						550 €						650 €
		Parcours collectif	200 €						250 €						300 €

THEATRE	Eveil (8-11 ans) / Initiation (12-14 ans)	56 €	88 €	120 €	146 €	170 €	201 €	100 €	128 €	156 €	184 €	213 €	241 €	281 €
	Cycles (15 ans et +)	67 €	97 €	126 €	155 €	184 €	214 €	107 €	139 €	171 €	203 €	235 €	268 €	294 €
	Atelier collectif adultes	200 €						250 €						300 €

DANSE	Eveil (4-5 ans)	56 €	88 €	120 €	146 €	170 €	201 €	100 €	128 €	156 €	184 €	213 €	241 €	281 €
	Initiation (6-7 ans)	67 €	97 €	126 €	155 €	184 €	214 €	107 €	139 €	171 €	203 €	235 €	268 €	294 €
	Cycles (8 ans et +)	72 €	109 €	150 €	187 €	225 €	268 €	110 €	144 €	182 €	219 €	257 €	294 €	321 €
	Atelier collectif adultes	200 €						250 €						300 €

Instrument supplémentaire et double cursus : -30% appliqué sur le tarif le plus bas
Participation seule aux orchestres et ensembles - par personne : 50 €
Tarif spécial enfant supplémentaire (appliqué sur le montant total/foyer) : 2e = -15% 3e = -20% 4e = -25%
Etudiants/RSA/Demandeurs d'emploi (sur justificatif) : -25%
Parcours projet/personnalisé : application par équivalence d'un tarif existant, évalué au cas par cas à l'aide des critères suivants : enseignement individuel/collectif, niveau, volume horaire, etc.
Accès au département théâtre pour les élèves de la section théâtre du Lycée Pyrène (sur justificatif) : application du tarif Pamiers

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

### 10) CATALOGUES D'EXPOSITIONS ET PRODUITS DERIVES

Par délibération 4-3 du 1er février 2022, le conseil municipal délègue au Maire la fixation des tarifs, visée au 2° de l'article 2122-22 du CGCT, des places des spectacles vivants programmés par la commune, pour la durée de son mandat. Les tarifs fixés ne peuvent dépasser le montant de 100 €, par place.

Catalogue d'exposition	11 €
Autres produits dérivés (d'un coût d'achat < 6 €)	6 €
Autres produits dérivés (d'un coût d'achat compris entre 6 € et 11 €)	11 €
Autres produits dérivés (d'un coût d'achat compris entre 11 € et 23 €)	23 €

### 11) MEDIATHEQUE

Carte d'abonnement unique gratuite pour l'ensemble du Bibliopôle

### 12) ARCHIVES MUNICIPALES

#### 1) Reproduction et réutilisation des archives publiques

La reproduction et la réutilisation des archives publiques conservées aux archives municipales de Pamiers (ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par la mairie de Pamiers et ses établissements publics) est gratuite.

En cas de réutilisation des documents, le lieu de conservation (archives municipales de Pamiers) et la cote doivent être mentionnés.

Pour tout envoi de reproduction de document par voie postale, une enveloppe timbrée doit être, au préalable, transmise par le demandeur.

#### 2) Reproduction et réutilisation du fonds photographique Henri Rouzaud – Studio Daujean

cession ne concerne pas les cartes postales contenues dans ce fonds, dont l'absence de droits d'auteur ne peut être garantie par la mairie de Pamiers.

Ces photographies ont été numérisées. Seules les copies numériques sont communicables.

En cas de réutilisation des documents, le lieu de conservation (archives municipales de Pamiers) et l'auteur des documents (studio Daujean) doivent être mentionnés.

Les tarifs proposés, par type de réutilisation :

Type de réutilisation	Détail	Prix TTC par image
Usage personnel	-	0 €
Réutilisation	à titre éducatif ou culturel sans but commercial	0 €
<b>Réutilisation à but commercial</b>		
Publication	moins de 100 exemplaires	0 €
Publication	image dans le texte	23 €
Publication	image pleine page	40 €
Publication	image en première ou dernière page de couverture	62 €
Publication	sur support vidéo ou multimédia (Moins de 100 exemplaires)	0 €
Publication	sur support vidéo ou multimédia (plus de 100 exemplaires)	51 €
Publication numérique	-	0 €
Réutilisation à des fins publicitaires	Calendriers, agendas, cartes de vœux, affiches	341 €

Accusé de réception en préfecture  
09-210902750-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

### 13) CIMETIERES

<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Tarif</i>
<i>Concession trentenaire</i>		380 €
<i>Concession cinquantenaire</i>		890 €
<i>Concession cinquantenaire avec cuve bâtie :</i>		
	9 - 10 places (estimation)	1 890 €
	5 - 8 places (estimation)	1 790 €
	3 - 4 places (estimation)	1 470 €
<i>Columbarium :</i>		
	- 15 ans	380 €
	- 30 ans	610 €
	- 50 ans	890 €
<i>Dépositaire :</i>		
	- Droit fixe	13 €
	- Durée inférieure à 48 H	13 €
	- Durée supérieure à 48H :	
	1 <sup>er</sup> mois	30 €
	2 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> mois (tarif mensuel)	40 €
<i>Cavurne :</i>		
	- 15 ans	380 €
	- 30 ans	610 €
	- 50 ans	890 €

### 14) LOCATION ET GESTION DES JARDINS FAMILIAUX

Location annuelle de parcelles de terrains à la commune, destinée en priorité aux appaméens ne possédant pas de jardin ou d'accès à un extérieur.	13,00 €
---	---------

**15) TARIF DU STATIONNEMENT SUR LES ZONES REGLEMENTEES**

<b>ZONES HORODATEURS</b>	<i>Gratuit les 30 premières minutes, les dimanches et jours fériés Payant du lundi au samedi de 08h à 12h et de 14h à 18h</i>  <i>En application de la délibération du 17 novembre 2017 relative à la réforme du stationnement payant – Forfait Post-Stationnement</i>		
<b>DROITS AU STATIONNEMENT</b>	<b>TEMPS EN MINUTE</b>	<b>TARIFS PAR TRANCHE DE PAIEMENT</b>	<b>TARIFS CUMULES</b>
	30mn	0,00 €	0,00 €
	45mn	0,20 €	0,20 €
	1H	0,20 €	0,40 €
	1H15mn	0,50 €	0,90 €
	1H30mn	0,50 €	1,40 €
	1H45mn	0,50 €	1,90 €
	2H	0,50 €	2,40 €
	2H15mn	1,40 €	3,80 €
	2H30mn	1,40 €	5,20 €
	2H45mn	1,40 €	6,60 €
	3H	1,60 €	8,20 €
	3H15mn	2,60 €	10,80 €
	3H30mn	2,60 €	13,40 €
	3H45mn	2,80 €	16,20 €
	4H	2,80 €	19,00 €
	4h15	13,00 €	32,00 €
<b>Forfait Post Stationnement</b>			<b>32,00 €</b>

<b>PARCS FERMES</b>	<i>Gratuit les 90 premières minutes, tous les soirs de 18h à 8h, les samedis de 12h à 18h, les dimanches et jours fériés. Tarif par 1/4 d'heure</i>	0,20 €
<b>ABONNEMENTS SUR PARC FERME Portail rouge</b>	<i>durée de 6 mois minimum ou 1 an maximum Tarif mensuel</i>	21,00 €
<b>ABONNEMENTS SUR PARC FERME Jean Jaurès et Sainte-Ursule</b>	<i>durée de 6 mois minimum ou 1 an maximum Tarif mensuel</i>	16,00 €
<b>TICKET PERDU</b>	-	32,00 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**16) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**a) Droit de voirie :**

Objet	Unité	Tarifs
<b>A - EMPRISE CHANTIER</b>		
- Emprise de chantier y compris échafaudage	m <sup>2</sup> /semaine	4,50 €
- Emprise de chantier (sécurisation dans le cadre d'un péril)	m <sup>2</sup> /semaine	4,50 €
<b>B - STATIONNEMENT DE VEHICULES</b> (sur et hors emplacement matérialisé)	empl t./jour	3,40 €
Cette tarification s'applique en fonction de la taille du véhicule. Un emplacement est défini par une longueur de 5m et une largeur de 2,30m.		
- Véhicule léger (1 emplacement)		
- Poids lourd (2 emplacements minimum)		
- Benne SMECTOM (2 emplacements)		6,80 €
<b>Cette tarification s'applique à tous demandeurs sauf concessionnaires</b>		
<b>C - RUE BARREE</b>		
- ½ journée		11,00 €
- journée		28,00 €
- semaine		148,00 €
- mois		347,00 €
<b>D - DÉPLACEMENT MOBILIER URBAIN</b>		Coût réel

<b>D - DIVERS</b>	
<b>- Forfait maximum</b>	
Si dans le cadre d'une demande d'occupation du domaine public prévue pour une longue durée ou une emprise importante, un forfait maximum est appliqué :	5 700,00 €
<b>- Forfait minimum (perception minimale forfaitaire)</b>	15,00 €

**POUR RAPPEL :**

**Code général de la propriété des personnes publiques - Article L2125-1**

Modifié par LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 - art. 172 (V)

Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

1° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;

2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;

3° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;

4° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

5° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activité.

**En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.**

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.

**b) Places publiques :**

Si la valeur de l'emprise est :		
inférieure à 1000 m <sup>2</sup> :	<i>m<sup>2</sup>/jour</i>	74,00 €
de 1000 m <sup>2</sup> à 3000 m <sup>2</sup> :	<i>m<sup>2</sup>/jour</i>	127,00 €
supérieure à 3000 m <sup>2</sup> :	<i>m<sup>2</sup>/jour</i>	201,00 €
Cas particulier : Camions-magasins (outillage) :	<i>€/jour</i>	70,00 €
<b>Caution</b> qui sera encaissée et non restituée en cas de non-respect de l'espace public nécessitant une intervention de remise en état / nettoyage.		400,00 €

Ces tarifs sont applicables à tout type d'occupation : (hors Foires, Marchés Brocante du dimanche matin

- Spectacles ambulants (cirques mâts, expositions sous tente, spectacles de plein air,
- Privatisation du domaine public (entreprises, sociétés – professionnels)

Tarifcation appliquée pour la période effective d'occupation (date d'arrivée/date de départ)

## 17) MANIFESTATIONS

### Fêtes de fin d'année :

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Location de chalet	par jour	30,00 €
Droit de place emplacement Espace Gourmand	par jour	20,00 €

### Fêtes de Pamiers :

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Petits métiers forains	par m <sup>2</sup>	3,20 €
Grands manèges et manèges à sensation	Forfait	540,00 €

### Autres manifestations communales :

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Location espace public intérieur inférieur à 20m <sup>2</sup>	1/2 journée	11,00 €
Location espace public intérieur inférieur à 20m <sup>2</sup>	journée	22,00 €

## 18) FOIRES ET MARCHES – TERRASSES

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Abonné	mètre linéaire par marché	0,60 €
Non Abonné	mètre linéaire par marché	0,70 €
<i>Minimum de perception</i>		3,00 €
Forfait électricité	par marché	0,70 €
Posticheurs, démonstrateurs, vendeurs hors marchés		23,00 €
Camion magasin	par jour	70,00 €
Redevance annuelle de l'association des commerçants pour occupation du domaine public dans le cadre de la gestion du marché aux puces et à la brocante		525,00 €

### TERRASSES DES CAFES

CATÉGORIES	Unité	Tarifs
Emprise sur une place	€/m <sup>2</sup> /an	21,00 €
Emprise sur un trottoir	€/m <sup>2</sup> /an	13,00 €
Terrasses fête de Pamiers (extension)	€/m <sup>2</sup>	2,50 €

*Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutif de cet acte le  
après transmission en Préfecture  
après publication le 12/16/2024  
ou après notification le*

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240528-5-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024